



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	1.1.2002	1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Contrôleur fiscal 2-contrôleuse fiscale 2	Code fonction 5.04.016
2. But de la fonction Contrôler les déclarations fiscales des personnes morales et physiques.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none">- les mêmes tâches que celles décrites dans la fonction de "contrôleur/contrôleuse 3" mais limitées à des domaines moins diversifiés présentant une moins grande complexité.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	J	A	I	Cl. max. 20
Points	50	15	57	5	59	Total 186